

FRONDEUR

10 C^{imes} = LE N^o



Entrez ! Entrez !!! Prenez vos billets !!!!

On paie en entrant et l'on est remboursé dans cent ans !!!

ABONNEMENT :
Un an fr. 5 00
Franco par la Poste
Bureaux
12 - Rue de l'Etuve - 12
A LIÈGE
Rédacteur en chef : NIHL.

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :
Six mois fr. 2 75
RÉCLAMES :
La ligne » 1 00
Fait-divers . . . » 3 00
Administrateur : A. HERMAN.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Grande Loterie Congolaise

Quel admirable spectacle nous offre la Chambre des représentants !

Chaque fois qu'il s'agit d'un projet intéressant la nation toute entière, on peut être certain d'avance que ces étranges représentants du pays ne seront pas en nombre et qu'aucun vote valable ne pourra être émis.

Mais qu'à l'ordre du jour figure une fumisterie quelconque émanée de l'initiative royale, et doctrinaires et cléricaux se précipiteront à la séance avec une émulation qui n'a d'égale que leur indifférence pour les questions d'intérêt public.

A la suite des événements de mars 1886, il semblait enfin que, réveillés de leur torpeur, nos ministres et nos députés n'auraient plus qu'un seul souci : l'intérêt des classes ouvrières.

Une grande Commission était nommée, — les grandes Commissions sont une spécialité nationale, — et cette Commission allait faire une enquête sur les abus nombreux dont pâtissent nos malheureux travailleurs, et formulait un tas de propositions destinées à améliorer leur situation.

La législation, de son côté, devait traduire en projets de loi toutes les propositions qui lui seraient soumises et désormais la Belgique serait le Paradis des prolétaires, — comme Paris est celui des cocottes.

Il y a plus d'un an de cela et quel projet de loi, intéressant les ouvriers, a-t-il été voté? — Aucun.

Quelquefois un désastre épouvantable vient jeter le deuil dans des centaines de familles de houilleurs. — La Chambre a-t-elle jamais pris une mesure en faveur des malheureuses victimes du grisou?

Non, — il n'y a pas d'argent en caisse, et l'on se contente de gémir sur le triste sort des veuves et des orphelins!

Essaie-t-on au moins d'établir, par un texte formel, la responsabilité de ceux qui s'enrichissent par le travail des malheureux exposés sans cesse à une mort cruelle?

Vous n'y pensez pas.

Est-ce que la plupart de nos représentants, ne sont pas directeurs administrateurs ou actionnaires de houillères?

S'occuper du sort des ouvriers belges, c'est mesquin cela. Parlez-moi de civiliser les nègres du Congo! A la bonne heure, voilà une œuvre éminemment philanthropique à la réalisation de laquelle tout député bien pensant doit consacrer son zèle et son talent.

Mais il faut aussi de l'argent, beaucoup d'argent même pour civiliser les nègres... et l'on sait que les caisses de l'Etat sont vides.

Voilà l'œuvre du Roi joliment compromise.

Rassurez-vous, on ne s'arrêtera pas pour si peu. La Chambre des Représentants ne laissera pas son maître et seigneur dans des embarras financiers qui pourraient compromettre son prestige... et l'on vote, au pied levé... une immense loterie de cent et cinquante millions, que l'on déguise sous le nom d'emprunt.

— On avait toujours prétendu cependant que la civilisation du Congo était l'œuvre absolument personnelle du triste Sire qui devrait bien aller régner chez ses sujets de prédilection, et que la Belgique n'avait rien à voir dans cette entreprise charitable... mais surtout commerciale, dont il était l'inventeur S. G. D. G.

Entendons-nous — s'il y avait eu du bénéfice, — c'est la vérité, jamais nos représentants n'auraient eu à s'occuper de la chose.

Mais il paraît que les bénéfices sont aussi nuls que les pertes sont sérieuses et,

— naturellement, — si les ouvriers ont le droit de mourir de faim, on ne peut supporter la pensée qu'une Majesté courre le risque de se voir un beau jour déclarée en faillite.

Et la Chambre vota la loterie de cent et cinquante millions.

— Pardon, vous disiez tout à l'heure que les caisses de l'Etat sont vides, où les prendra-t-on ces innombrables millions.

— Où? Mais la chose est bien simple. Dans vos poches, chers contribuables. Vous serez invités, — poliment, à souscrire à... cet emprunt et malheur au fonctionnaire, à l'employé qui ne secondera pas son souverain dans cette œuvre civilisatrice.

En avant les gogos! Aboulez les monacos, il s'agit de l'Afrique centrale, ce qui doit bien plus vous intéresser que votre propre sort, — car cela dénoterait chez vous un égoïsme par trop personnel.

— Et vous croyez que l'on trouvera un nombre suffisant d'imbéciles pour souscrire à cet emprunt?

— J'en suis absolument certain. — L'esprit de courtoisie aidant, l'espoir d'un avancement pour les uns, d'une décoration pour les autres, la pression dissimulée mais effective, exercée du haut en bas de l'échelle sociale, sauront bien faire s'ouvrir les bourses les plus récalcitrantes.

D'ailleurs, qui connaîtra jamais le fond du cœur d'un actionnaire?

Est-ce que l'un des rares opposants à cette colossale mystification n'avouait pas hier qu'il prendrait quand même une action... ne fût-ce que par curiosité!!!

Conseil communal.

Séance du 4 Avril.

Présidence de M. J. D'ANDRIMONT, bourgmestre.

Interpellation.
M. ZIANE. — Messieurs, ce n'est point sans de graves raisons que je me permets d'interpeller le Collège, et particulièrement l'honorable M. Stévant, mon successeur, au sujet de travaux que j'ai moi-même approuvés. Aujourd'hui que je ne suis plus qu'un simple conseiller et que j'ai tout intérêt à critiquer les actes d'un Collège dont je ne fais point partie, je désire savoir si M. Stévant se propose de faire disparaître bientôt l'abominable cahute qui gêne l'admirable perspective de la place St-Lambert.

M. D'ANDRIMONT. — La parole est à M. l'échevin Stévant.

M. STÉVANT. — Si je consens à m'expliquer devant M. Ziane, c'est que je dois bien reconnaître la compétence spéciale de l'honorable conseiller, en matière de travaux publics et de perspective. Voici, pour l'édification du Conseil, les raisons péremptoires qui nous ont paru militer en faveur du maintien de l'aubette des trams, à son emplacement actuel. Nous avons reçu deux pétitions relatives à cette salle d'attente...

M. MAHIEU. — Oh!... d'attente... je n'y vais pas pour attendre...

M. STÉVANT. — La première de ces pétitions émane d'une partie respectable de la population : elle nous demande le déplacement de l'aubette. La seconde est signée par les actionnaires, employés et agents divers de la société des trams. La première, émanant des habitants, nous fait remarquer que la population a un intérêt direct à faire disparaître cette aubette « qui jette un discrédit sur la plus belle de nos places publiques. » Les pétitionnaires défendent donc leurs propres intérêts, et ils ont même l'air de nous donner une leçon...

M. WARNANT. — Nous n'avons de leçons à recevoir de personne...

M. STÉVANT. — Il est donc superflu de vous faire remarquer le but intéressé de cette requête. La seconde, celle des actionnaires et employés du tram, nous donne des raisons plus sérieuses. L'aubette, dit-elle, n'a pas été faite à l'avantage de la Société du tram, mais pour les besoins du public, qui peut toujours y avoir accès. Donc, si ce n'est pas pour la Société, celle-ci est désintéressée complètement dans la question, puisque c'est la Société qui a construit

l'aubette pour le public. Inutile de vous dire que nous n'avons pas hésité. Nous avons tenu compte des sentiments généreux et désintéressés des actionnaires et nous avons rejeté la requête d'une population trop visiblement intéressée dans la question. Telle est, je crois, la ligne de conduite adoptée de tout temps par le Conseil.

M. ZIANE. — Je dois reconnaître la justesse de ce raisonnement et je m'empresse d'adresser mes hommages au Collège.

M. WARNANT. — Pardon! Je ne suis point si âne, et ne veux point féliciter un Collège qui m'a renversé. Dans l'affaire du gaz, par exemple...

M. MICHA. — Parlez-en de l'affaire du gaz! Elle nous a coulés!

M. FRAIGNEUX (avec esprit). — Pas en bronze!...

M. WARNANT. — Dans l'affaire du gaz, il y avait aussi place pour le raisonnement de M. Stévant. Nous avons reçus deux pétitions, l'une émanant de la compagnie, l'autre des habitants! Et l'on nous a déclaré alors que c'était la compagnie qui était intéressée...

M. ZIANE. — Tiens! C'est vrai!

M. D'ANDRIMONT. — Permettez-moi de vous dire, aujourd'hui que l'affaire du gaz est terminée, que nous nous trouvons alors dans des circonstances particulièrement exceptionnelles. Nous pouvons l'avouer, maintenant que le monopole reste à la compagnie; ce n'est pas elle que nous visons... mais l'occasion était belle de renverser un Collège...

M. HANSENS (furieux, bas à M. D'Andriment) Aidez-vous vous taire! On ne dit pas de ces choses là!...

M. D'ANDRIMONT (se reprenant). — L'occasion était belle..., en renversant le Collège... de montrer à une population à laquelle nous sommes chers..., tout l'intérêt que nous lui portons. Nous devons lui montrer que nous n'avions pas à nous départir du vrai principe administratif : l'adjudication...

M. POULET. — Allons-nous revenir sur l'affaire du gaz?...

M. D'ANDRIMONT. — Non, l'est c'pas! Abordons l'ordre du jour.

M. RENKIN. — Un mot, monsieur le bourgmestre. L'huissier de service ne pourrait-il fermer la fenêtre qui se trouve derrière moi. Ma position, ici, est très désagréable : il chasse.

M. D'ANDRIMONT. — Qui ça? l'huissier?

M. ZIANE. — Nous prendrait-il pour des lapins?

M. FRAIGNEUX (indigné). — Pour des « roquettes de croie? »

M. RENKIN. — Quand je dis : il chasse; je veux dire que la fenêtre est ouverte derrière moi et qu'il y a un « coulant d'air. »

M. SCHOUTTETEN. — Mais, godf....., M. Renkin, le *Frondeur* il vous a déjà dit que ces expressions ils ne sont pas françaises! Ne le lisez-vous donc plus? n. d. D.

M. RENKIN. — J'aurais beau faire, si je devais lire tous les journaux qui s'occupent de moi. Les hommes supérieurs, les hommes vraiment politiques, ne sont-ils pas la proie de ces canailles de journalistes?

M. ZIANE. — C'est évident. (bas à M. Kleyer) Veux tu parier que c'est à cause de cela que le *Frondeur* s'occupe de moi?

M. KLEYER. — (bas à M. Ziane) C'est un honneur, mon cher. (à part) Y a des gens qu'il ne faut pas contrarier.

M. D'ANDRIMONT. — Pas de colloques, s'il vous plaît. La parole est à M. l'échevin Hanssens pour faire rapport sur le projet de convention avec l'Etat, la Province et la Ville concernant la propriété des locaux du Conservatoire.

M. HANSENS. — Messieurs, je vous propose de déclarer que ces locaux sont notre propriété, mais que nous ne pourrions les utiliser qu'avec la permission de l'Etat et de la Province.

M. ZIANE. — Le contrat qu'on nous propose est un contrat de mariage entre trois personnes. Il y a la-dedans un masculin pour deux parties féminines. C'est de la bigamie. Le contrat me paraissant illégal, je voterai contre.

M. WARNANT. — Je ne croyais pas devoir assister à cette séance. Le matin j'étais dans mon bureau, après-midi à Bruxelles, et ce soir ici. Je viens ici pour m'expliquer. Qu'est-ce que je viens expliquer? Je viens expliquer tout d'abord mon vote négatif. (S'emballant) Comment? La ville a dépensé la somme de 1.200.000 francs pour le Conservatoire, et elle a eu l'honneur de dépenser pour cet établissement 650.000 francs de subsides. Et l'on viendra dire qu'il ne nous appartient pas? Je dis qu'il nous appartient. C'est notre propriété. Indubitablement. Et si quelqu'un veut s'y rendre,

malgré nous, fut-ce un fonctionnaire supérieur, qu'on le flanque à la porte! Qu'on lui réponde....

M. POULET. — « Zut! »

M. WARNANT. — Ou bien : « Et ta sœur? »

M. MALHERBE. — Messieurs, ne nous faisons pas d'illusions. Je fais appel aux sentiments pacifiques de M. Warnant pour le mettre d'accord avec le Collège...

M. WARNANT. — Jamais!

M. MALHERBE. — Alors, je fais appel aux bons sentiments du Collège pour le mettre d'accord avec M. Warnant.

M. WARNANT. — J'aime mieux ça!

M. MALHERBE. — Forcément, les locaux de notre spacieux et superbe édifice seront occupés par les services du Conservatoire. Il y a déjà un orgue installé dans la grande salle des concerts. Nous serons donc expulsés de cette salle, les élèves suivant le cours d'orgue s'y trouveront avant nous.

M. D'ANDRIMONT. — Il n'y a cependant pas cent joueurs d'orgue.

M. MAHIEU. — Si l'on y convoque ceux de Pierreuse, il y en aura bien plus.

M. GRAINDORGE. — C'est mon avis.

M. MICHA. — Et bien, moi, je propose de tout concilier. Nous avons fait un Conservatoire qui nous coûte cher, — il est vrai que les contribuables le paient, mais nous n'avons pas de compte à leur rendre. — Et bien je propose de dire dans la convention projetée, que le Conservatoire nous appartient et que nous y installerons l'Académie. Cela nous dispensera de construire un nouvel édifice et nous réaliserons ainsi, pour la ville, une notable économie.

M. ATTOUT. — Et où mettez-vous les élèves du Conservatoire!

M. MICHA. — Aux incurables, pour faire danser les vieux!

La proposition est adoptée. M. Van Marck vote contre.

La séance est levée.

M. ZIANE (s'en allant, à Graindorge). — Je crois que je devrai bientôt entrer à l'hospice, je n'ai déjà plus de cheveux!

M. GRAINDORGE. — Tiens, je ne m'en étais pas encore aperçu!

Ça et là.

Le Tram Est-Ouest. — Il y a trois semaines environ, les habitants de la place St-Lambert ont adressé à l'administration communale une pétition réclamant la suppression de la cabute qui déshonore une de nos plus belles places publiques.

De là, ire et colère de l'administration du Tram Est-Ouest qui vient d'interdire à tous ses employés d'aller désormais prendre un verre dans les cafés dont les propriétaires ont signé la susdite pétition.

C'est une interdiction à jets continus alors dont est affligée cette administration.

Hier, interdiction de vendre le *Frondeur*. Aujourd'hui, interdiction de fréquenter les cafés suspects, à juste titre, de ne pas admirer la... machine, pas du tout architecturale, mais absolument grotesque dont le besoin ne se faisait aucunement sentir... et que l'on sent trop maintenant.

On ne connaît donc qu'interdiction dans cette administration qui interdira bientôt l'usage de la voie publique aux modestes piétons et les obligera, sous peine d'une forte amende, à se servir du tram Est-Ouest pour aller d'une rue à l'autre. Elle finira probablement par exiger de tous les passants une modeste offrande dans le tronç spécial qu'elle a érigé en l'honneur de l'agriculture.

Et malheur à ceux qui seront constipés!!!!

Les pétitionnaires susmentionnés ont profité de l'occasion qui se présentait à eux pour réclamer de nos édiles le rétablissement des concerts hebdomadaires qui se donnaient jadis sur la place St-Lambert.

Seulement, ils désireraient avec raison, que ces concerts fussent donnés le jeudi au lieu du samedi.

Cela apporterait, en effet, un peu d'animation à notre ville qui en est si totalement dépourvue pendant la belle saison et engagerait les étrangers qui viennent chez nous, sur la foi de notre bonne réputation de gaieté et d'amabilité, à prolonger un séjour que raccourcit forcément le manque total d'attractions que nous avons la grâceuseté de leur offrir.

Si nos conseillers ne font rien, l'Union des commerçants, hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la ville poursuit, elle, résolument son but.

Sous le patronage du comité des fêtes, de nombreux souscripteurs ont versé des sommes importantes qui leur permettront d'organiser une série de fêtes qui nous paraissent destinées à obtenir un véritable succès. Le programme que l'on nous adresse comprend une grande fête d'harmonie avec le concours des principales sociétés du Hainaut, un concert par la musique du régiment des grenadiers, une fête nautique sur la Meuse, un grand festival pour sociétés chorales et, tout spécialement, un cortège historique des 32 anciens métiers de la principauté de Liège.

Nous applaudissons de rechef aux efforts de nos hôteliers et restaurateurs et nous leur souhaitons le succès le plus complet. Ils nous demandent cependant une chose impossible; celle de publier la liste complète des souscripteurs qui ont pris l'initiative d'organiser ces fêtes.

Quand nous aurons dit à nos lecteurs que la première des 77 listes rentrées a produit une somme de plus de mille francs et que, parmi les signataires de cette liste, nous avons remarqué les noms des propriétaires des principaux hôtels et cafés de la ville, nous pensons que nous aurons suffisamment prouvé l'intérêt que nous portons à une entreprise qui nous paraît destinée à donner à notre magnifique cité le caractère amusant et artistique qui jadis a fait sa renommée.

M. Neujean, à propos de la scandaleuse entreprise que l'on désigne euphémiquement sous le nom d'Emprunt du Congo, a prononcé, à la Chambre des représentants, un discours énergique qui a droit à toutes nos félicitations.

Nous ne ménageons pas les critiques à ceux de nos députés et conseillers qui oublient trop souvent qu'ils sont chargés de défendre nos intérêts et non ceux de la couronne, — ou des grandes compagnies qui nous exploitent de toutes les façons.

Nos éloges ne seront donc pas suspects. MM. Hanssens et Neujean ont, en ces derniers jours, fait preuve d'une énergie et d'un souci des intérêts publics auxquels nous n'étions plus accoutumés.

Nous les en louons sincèrement. Et dire qu'il serait si facile à ceux qui nous représentent, — un peu malgré nous, — d'arriver toujours à ce résultat!

Il leur suffirait de défendre les intérêts des contribuables contre les manœuvres fallacieuses, mais déshonnêtes des faiseurs, des brasseurs d'affaires, des fabricants d'azur et des civilisateurs de l'Afrique centrale.

Ah! marquise, disait un farouche, je suis obligé de déclarer que vos mains sont divines.

N'hésitez donc pas à les montrer et, s'il vous plaît de les cacher, moulez les au moins, admirablement modelées, par les GANTS SUÈDE MOUSQUETAIRES.

Ces gants ont une hauteur de six boutons et on les vend aux Grands Magasins de la Place Verte, pour le prix aussi incroyable que minime de 1 fr. 45.

En vacances! — Nos Chambres sont en vacances, la magistrature est en vacances, les écoles sont en vacances. — Il n'y a que les pauvres journalistes qui, eux, ne connaissent jamais de vacances d'aucune sorte.

Et encore! Puisque la politique chôme, puisque les tribunaux ne nous offrent aucun De Malender en pâture, puisque les écoles sont fermées, si nous profitons de l'occasion pour faire quelques excursions dans les localités pittoresques de nos provinces wallonnes d'abord et, si nous nous extasions, — histoire de rire, — devant quelques-uns des édifices, — (il ne s'agit plus de la cahute de la place St-Lambert), — dont une éditité, peut-être mieux intentionnée qu'il ne paraît, nous a doté depuis quelques années!

Il y a là une idée à examiner et dans une série d'articles intitulés: NOS ARCHITECTES, nous pourrions peut-être avoir l'occasion de dire, quelques vérités qui n'offusqueraient que les auteurs de nos conservatoires, instituts universitaires et autres casernes monumentales qui semblent être le prélude des fortifications dont nos gouvernants se disposent à embellir les bords de la Meuse.

L'abondance des matières, — c'est, ça qui n'arrive pas souvent, — nous oblige à remettre à la semaine prochaine la publication de plusieurs articles, entre autres, celle de la bibliographie du *Moniteur des excursions*, etc., etc., etc.

Ces nombreux etc., démontrent à nos lecteurs que ce qui manque chez nous — contrairement à la fable de La Fontaine — c'est peut-être les fonds, mais en tout cas ce n'est pas la copie.

Dans les bureaux d'un grand journal. Le directeur arrive et trouve tous ses rédacteurs en train de tourner les pouces et d'en griller une.

Cependant le journal n'est pas près et l'heure de la mise sous presse va sonner.

— Eh! bien, messieurs, que faites-vous là?

— Nous pareissons!
— Pareissons d'abord, vous paresserez ensuite!

Après une audition d'œuvre de Wagner:

— Que pensez-vous de cette musique?
— Je crois qu'à force de l'écouter on finira par l'entendre.

Le journal le *Frondeur*, à partir du 1^{er} juillet, modifiera son format et les conditions de sa publication.

Il croit donc devoir avertir ceux de ses lecteurs dont l'abonnement expire fin mars ou fin avril, qu'afin de régulariser sa comptabilité, il ne leur fera parvenir par la poste, que des quittances de trois ou de deux mois.

Aussitôt la situation du journal définitivement réglée, les abonnements annuels reprendront leur cours.

L'administrateur,
A. HERMAN.

Un prix Monthyon.

C'est de l'importation directe. — Le prix Monthyon est institué à l'hôtel-de-ville. — A quand le couronnement des rosiers? Probablement quand il y en aura. — Le prix Monthyon est fait pour les hommes et particulièrement pour les entrepreneurs. Il diffère du prix français en ceci: c'est que les contribuables liégeois en font les frais... comme ils font les frais de tout le luxe dont on s'entoure à la Régence.

Je ne veux point laisser passer sans protester ce petit scandale administratif, rapidement étalé lundi dernier à la séance du Conseil communal et autour duquel on a gardé sciemment le silence le plus glacial.

Si le fait en lui-même fait honneur à l'entrepreneur, il ne fait pas honneur à nos conseillers.

Et voici le fait. Jugez. *M. Stévant* a réclamé l'urgence pour un objet ne figurant pas à l'ordre du jour: il a sollicité et obtenu, sans protestation ni examen du Conseil, un crédit supplémentaire de 3500 francs au profit de l'entrepreneur des travaux de canalisation des égouts Centre et Sud. Cette somme sera remise à l'entrepreneur en sus du prix de l'adjudication. Pourquoi?

Parce qu'il a reconstruit au Pont-d'Ile des difficultés auxquelles il ne s'attendait pas.

La ville croit devoir l'indemniser, bien qu'il reconnaisse n'avoir droit à aucun supplément de prix. — Je dis que c'est là entamer dangereusement un principe administratif.

L'entrepreneur a traité à forfait, après une adjudication à laquelle ont pris part d'autres soumissionnaires. Ceux-ci ont, peut-être, prévu les difficultés à rencontrer au Pont-d'Ile. (Tout le monde sait qu'il s'y trouvait un vieux pont). Ils ont fait probablement, — et rien ne nous permet d'en douter, — leur prix en conséquence. Si l'entrepreneur adjudicataire l'avait prévu, il est probable qu'il aurait soumissionné par un prix plus élevé et n'aurait pas eu l'adjudication.

Lui allouer une indemnité, après les travaux, c'est fausser le principe de l'adjudication, principe imposé aux administrations publiques. C'est un cadeau. Et nous nous demandons si la députation permanente, qui doit se prononcer, aux termes de la loi communale, osera approuver et autoriser la remise de ces fonds. L'autorité supérieure a le devoir de relever, cette illégalité. Et nous blâmons énergiquement le Collège d'avoir réclamé, pour cet objet ne figurant pas à l'ordre du jour, un vote d'urgence, évidemment trop significatif. A-t-on voulu faire le silence autour de cette affaire?

Un de nos amis, s'étonnant du procédé, a reçu d'un de nos conseillers, présent à la séance, la réponse suivante: La vérité est que la délibération (?) a été mal rédigée, et que l'on a accordé cette indemnité à l'entrepreneur parce que, cette fois-ci, la ville a eu affaire à un entrepreneur particulièrement honnête. Nous félicitons l'entrepreneur d'avoir décoché le prix Monthyon. Mais si telle est la vérité sur cette affaire, c'est avouer qu'à l'hôtel-de-ville on se laisse bien souvent fourrer le doigt dans l'œil.

Si nos conseillers veulent faire des largesses, nous les pions de les faire avec leurs cens, en faisant une collecte entre eux. Mais s'ils persistent à les faire avec l'argent des contribuables, ceux-ci finiront par se fâcher et les culbuteront tous.

Au Poète de la Crevaille.

SONNET

Si le gros Saint-Amant revenait en ce monde,
Je voudrais avec lui, mieux que l'ami Faret,
Que la peur de passer pour ivrogne effraie,
Boire et rivaliser avec lui de faconde.

Et, si mon ventre creux gérait sa panse ronde,
Je saurais lui prouver qu'un maigre, au cabaret,
Autant que le plus gras sait à fond ce secret:
Boire, manger d'autant et chiffonner la blonde.

Lors, nous ferions tous deux, rivaux mais bons amis,
Des sonnets éclatants, aux règles peu soumis,
Mais qu'apprendraient par cœur les buveurs et les femmes.

Puis, titulant gaiement, — dédaignant les façons
De ceux dont l'idéal élève au ciel les âmes,
On entendrait nos voix commander aux garçons:
« Du vin! Du vin! »

ERAL.

Coups de fronde.

Le mariage.

Le mariage!... quel titre prétentieux pour un article du *Frondeur*! Est-ce de la philosophie?... de la morale?...

Oh! quel non! Mais il n'y en a plus d'autre. Autour du mariage, autour du divorce — c'est la même chose, excepté que c'est le contraire! — Un grand mariage, un mariage dans le monde, autant de titres qui auraient convenu à mon article et que m'ont volés Gyp et Ludovic Halevy. Ces français se croient tout permis!

Or sus, venons au fait.

Il m'a fallu, — de toute nécessité, — assister dernièrement à un mariage — pas le mien, rassurez-vous. — C'était le mariage d'un ami que des démonstrations absolument mathématiques et souvent répétées n'avaient pas empêché de... faire enfin. Il pouvait, il est vrai, invoquer des circonstances très atténuantes: la beauté de sa fiancée, d'abord, la dot de celle-ci ensuite, et puis, surtout « pas de belle-mère »! Le manque de belle-mère était son cheval de bataille. A toutes les objections contre le mariage, il répondait: « sans belle-mère! » comme l'avare répondait « sans dot! »

L'argument était sans réplique. Me voilà donc à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des mariages.

Mais si l'on a des amis qui se marient, on en a aussi d'autres qui se divorcent. Et il m'était impossible d'écarter de moi cette idée que, lors de ma dernière visite dans la même salle, j'avais servi de témoin au divorce d'un ami qui, lui aussi, avait, — toujours dans la même salle, — juré fidélité éternelle à une jolie femme, avec dot et sans belle-mère.

Si mon ami, — la victime, celui qu'on allait marier, — savait cela comme moi, il s'arrêterait peut-être encore....

Et il me prenait une envie folle de le lui dire.

L'entrée de l'officier de l'état-civil mit fin à mes hésitations. Un espoir me reste: on va lire à mon ami les articles du Code civil sur « les droits et les devoirs respectifs des époux ». Ça lui ouvrira les yeux!

Ah! oui, si on faisait cette lecture complètement!... mais ici commence déjà la grande équivoque qu'on appelle le mariage. L'officier bredouille les articles 212 et 213: « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. » — Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. » Et le public se dit: « C'est ça, c'est bien ça le mariage. Que c'est beau! Fidélité, protection, assistance! mais c'est biblique, tout cela! »

Et pourtant si l'on tournait la page: « Art. 229. Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme. » « Art. 230. La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune. » « Art. 231. Les époux pourront réciproquement demander le divorce pour excès, sévices ou injures graves de l'un d'eux envers l'autre. »

Et la fidélité et le reste? Voilà donc ce que ça dure! de l'article 212 à l'article 229! Fragilité des choses humaines!...

Mais voilà: on ne lit pas les articles 229 et suivants et les gens se marient.

Je conviens qu'il serait presque malséant de parler de « concubine dans la maison conjugale » à une jeune fille qui a encore sa fleur d'orange et beaucoup d'illusions... en apparence. Un officier d'état-civil se respecte et n'oserait pas adresser à une aspirante mariée les propos que le curé a tenus devant la femme de mon ami.

Ah! oui. J'oubliais de vous dire, mais vous vous en doutiez bien un peu: mon ami a dit oui et sa fiancée n'a pas cru devoir, en disant: non, prononcer un divorce préventif.

Unis par le mariage devant les hommes, ces braves gens vont faire enregistrer le contrat par le ministre de Dieu. Et voilà le dit ministre qui commence l'éloge du mariage, il en décrit les joies, — qu'en sait-il? — il nous dit qu'il ne faut pas y chercher seulement les plaisirs de l'amour naturel et sensuel, bref, il va si loin que j'engage avec mes voisins un pari: « Je répéterai le sermon à table, — tantôt, — et on me mettra à la porte. » Le pari est tenu.

Une heure après on se met à table. Je commence mon sermon et... je gagne mon pari.

Ce que c'est que de ne pas porter soutane!

Concert du Conservatoire.

Quel excellent violoncelle possède M. Holmann! Il sait en jouer, c'est incontestable; mais, à coup sûr, il ne sait pas pourquoi le violoncelle a été inventé. Pour chanter, M. Holmann! pour chanter, entendez-

vous bien? et pas pour faire des exercices, — sur la corde raide, — qui n'ont absolument rien d'artistique.

M. Heuschling, lui, nous a prouvé qu'il est un artiste par la façon dont il a chanté « le roi des Aulnes » de Schubert. Et puis, il faut être diablement fort pour faire avaler des « vous m'oubliez » et autres *Radouseries* comme celles qu'il a fait entendre dans la seconde partie. Ceci ne s'applique pas à la mélodie de Schumann, bien entendu.

Nous avons réentendu avec plaisir la symphonie de Saint-Saëns. Pourquoi M. Saint-Saëns, qui a eu quelques belles idées, les a-t-il noyées dans un tel flot de musique! S'il condensait sa symphonie, il en ferait une œuvre remarquable.

M. Sylvain Dupuis, lui, a condensé. Sa suite d'orchestre a pour elle la brièveté, et la correction. Mais l'inspiration?... Et la marche solennelle de Cui?

Toujours vrai, le mot du pauvre Peeters: c'est du réchauffé.

Voilà.

Et maintenant, en route pour le boulevard Piercot. Nous y entendons un peu de Beethoven et beaucoup de Radoux.

UN HABITUÉ DU PARADIS.

GRANDS MAGASINS

DE LA

PLACE VERTE

LIÈGE

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Prix extraordinaire:

29 francs 29



Elegante mantille en gaze de soie perlée, doublée soie, dentelle Chantilly, et jolie passermenterie jas. fr. 29

TENTURES POUR DEUIL

Décoration de Chambres mortuaires. Garnitures de cercueils

Adelin MOTTE

Liège, rue des Clarisses, 17, Liège

CHÈSELS, ce plat succulent et si apprécié des Bruxellois, sera servi tous les jeudis, à 7 heures du soir, Cave de Munich, place du Théâtre.

Liège. — Imp. E. Pierre et frère, de rue l'Étuve, 12

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie

F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI
29, Rue de la Cathédrale, 29
VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE S-DENIS, LIÈGE

Dernière nouveauté: **MONTRES SANS AIGUILLES.** Montres en acier bruni, émaillé, chrysoleale, à jeu dit Roulette à boussole (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux visible la nuit, à seconde indépendante; Chronomètre et Répétition pour docteurs et chimistes. Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique. Régulateurs. Réveils et Horloges avec oiseau chantant les heures. **Fendules-Médailles** à remontoir, système breveté appartenant à la maison. **Montres-Thermomètres**, etc., etc.

BAROMÈTRES MÉTALLIQUES PRÉCISION GARANTIE

Bijoux riches et ordinaires. Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Dormeuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraude, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, Fiançailles et de Mariage. Orfèvrerie. Couverts d'enfants. Timbales d'argent et Hochets, et Argenterie de table.

Bijoux et Pièces d'Horlogerie sur commande

RASSENFOSSE-BROUET

26, Rue Vinave-d'Ile, 26
ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
SEUL REPRESENTANT

Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques: Migraines, Coliques, Maux de reins, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGESS, 16, Pont-d'Ile.

Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr LOUVET, 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGESS, 16, Pont-d'Ile, Liège.

Félix SCHROEDER

PLACE VERTE, 24, PRÈS DU BODÉCA
Cigares très recommandés: Le Vainqueur, 6 pour 50 cent.; Félix Arnau, 10 cent.; Bibelots du Diable, 15 cent. pièce.
Grand choix de cigares importés directement de la Havane et cigarettes de tous pays.
GROS & DÉTAIL
IMPORTATION - EXPORTATION

Maison Joseph Thirion, mécanicien
Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris
3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER et ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations, pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la Grande Maison de Parapluies, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés même à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

SPECIALITÉ:
MALADIES DE LA PEAU
et maladies syphilitiques
Docteur DU VIVIER
Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège
CONSULTATIONS DE MIDI A 2 HEURES

MUSIQUE

Le **COMPTOIR DE MUSIQUE MODERNE** vient d'entreprendre la publication d'une collection nouvelle de morceaux de piano à bon marché, d'un bon marché exceptionnel.
Le prix du cahier de cinq à dix morceaux est de fr. 1-50. Le prix du morceau séparé est de 50 centimes. Le format est agréable et l'impression des plus soignées. La collection se compose jusqu'à ce jour de six cahiers, contenant 39 morceaux choisis, distribués suivant la force de l'exécutant.

Edition populaire de
LES MISÉRABLES
par Victor Hugo
2 livraisons à 10 cent. par semaine
Les 2 premières sont distribuées gratuitement
Agence Générale pour Liège
Librairie D'HEUR
21, rue Pont-d'Ile, Liège

Grande Brasserie Anglaise DE CANTERBURY

PALE-ALE LIGHT-PALE-ALE IMPÉRIAL-STOUT
Bières en Fûts. — Bières en Bouteilles.
Agence dans toutes les villes de la Belgique
IMPORTATION — EXPORTATION
ENTREPOT, CAVES, GLACIÈRES
RUE CHAPELLE-DES-CLERCS, 3, LIÈGE

MAISON DE DÉGUSTATION
Rue Cathédrale, 57, LIÈGE
Consommations des 1^{res} Maisons Anglaises, Françaises et Belges
Filets — Côtelettes — Viandes Froides



EFFETS DU PRINTEMPS



J.-D. HANNART & C^{ie}
MANUFACTURE
DE
CHAUSSURES
8, Mosdyk, Liège
Seule Fabrique qui chausse le client directement.
Maisons de vente à fr. 12-50
LIÈGE
22, rue de l'Université, 22
ANVERS
7, rue Nationale, 7
BRUXELLES
33, rue de la Madeleine, 33
LES RÉPARATIONS SE FONT AU PRIX COUTANT
INCROYABLE!

MAISON DES TROIS FRANÇOIS

RUE LÉOPOLD
(près de la place Saint-Lambert)
Immense choix de Chapeaux
POUR
PREMIÈRE COMMUNION
3 FR. 60
au choix.
Seule succursale en Belgique
Maison centrale
Rue Neuve, 56, BRUXELLES

CRÈMERIE de la SAUVENIÈRE
Boulevard de la Sauvenière
ET PLACE SAINT-JEAN, 26, LIÈGE

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, (près le Théâtre Royal.)

A la Ménagère Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ
Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3
Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inoxydables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jonc. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Traillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.
La Maison est reliée au téléphone.
Inventeur des POÊLES pour trains et tramways, système perfectionné, employé sur les lignes Liège-Jemeppe et Liège-Maastricht.

HOTEL des DEUX FONTAINES Café Restaurant LIÈGE, rue Haute-Sauvenière, LIÈGE

T. PAPY
Cuisine bourgeoise. — Dîner à la carte et à prix fixe. — Billard nouveau système Victor Neuville, breveté; bandes éclair perfectionnées.
Téléphone à la disposition des clients.

SALON DE SOCIÉTÉS HOTEL RESTAURANT DU CAFÉ RICHE Place Saint-Denis

François KINON
DINERS, depuis FR. 1-50, FR. 2 et au-dessus
ET A LA CARTE

Potage	Fr. 0.20
Bouillon	" 0.20
Tête de Veau Vinaigrette	" 0.60
Rosbeef, pommes et légumes	" 0.75
Gigot, pommes et légumes	" 0.75
Civet de lièvre	" 0.75
Filet aux pommes	" 1.00
2 Côtes de moutons, pommes	" 1.00
Tête de veau en tortue	" 1.25
1/4 Poulet de Bruxelles rotti	" 1.00

GRIVES; PERDREAUX, BÉCASSES ET BÉCASSINES
Huitres de Zélande et d'Ostende

Salons pour Noces et Banquets
MUNICH, PALE-ALE ET SAISON
Vins vieux des premiers crus
On parle Anglais, Hollandais et Allemand.